Envoyé en préfecture le 06/02/202

Reçu en préfecture le 06/02/202

Publié le 06/02/2023



ID: 061-216102939-20230130-20230130_1-BF



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023



Le Rapport d'Orientation Budgétaire

Le ROB permet au conseil municipal :

L2312-1 du CGCT

- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget principal

Le Maire présente au Conseil municipal, un rapport :

- ⇒Les orientations budgétaires
- ⇒Les engagements pluriannuels envisagés
- ⇒La structure et la gestion de la dette
- ⇒L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- ⇒l 'évolution du besoin de financement annuel

Contexte économique et financier*

(*Source : INSEE – Note de conjoncture régionale – 2nd trimestre 2022)

Contexte international

- ⇒ Incertitudes géopolitiques et énergétiques
- ⇒ Resserrement monétaire

Contexte national

- ⇒ Difficultés d'approvisionnement
- ⇒ Forte inflation

Contexte local

- ⇒ La consommation des ménages baisse peu au 2nd trimestre 2022
- ⇒ Niveau d'activité mesuré par le nombre d'heures rémunérées, toujours élevé
- ⇒ L'emploi salarié stagne et le recours à l'intérim recule, signe d'un ralentissement
- ⇒ Le taux de chômage ne baisse plus et le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité stagne
- ⇒ Moins de création d'entreprises et nombre croissant de défaillances

Projet de Loi de Finances 2023 : trajectoire et inve 10:061-216102939-20230130-20230130_1-BF

(*Source : Intercommunalités de France ADCF)

La LPFP pour les années 2023 à 2027 prévoit d'associer les collectivités locales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques

- ⇒ Limitation de la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités au niveau du taux d'inflation minoré de 0,5 point
- ⇒ Contrat de confiance avec les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 M€
- ⇒ Mesures de soutien à l'investissement
- Création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert » doté de 1,5 Md€ en 2023
- ⇒ Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR) sont, quant à elles, maintenues à 2 Md€ en autorisation d'engagement pour 2023

Projet de Loi de Finances 2023 : fiscalité et compe ID: 061-216102939-20230130-20230130-1-BF

(*Source : Intercommunalités de France ADCF)

Suppression en deux ans de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

- ⇒ Remplacement de la CVAE par une fraction de TVA perçue par l'État
- ⇒ Compensation sur la base de la moyenne de la CVAE perçue par les collectivités entre 2020 et 2023

DGF et dotation de péréquation des collectivités du bloc communal

- ⇒ Le PLF reconduit l'enveloppe de DGF pour 2023 soit 26,8 Mds dont 18,3 Mds pour le bloc communal
- ⇒ Abondement supplémentaire des dotations de péréquation à hauteur de 230 millions
- ⇒ Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) toujours figé

Evolution des fractions de TVA compensatrices de la TH et la CVAE

⇒ Taux de progression prévisionnel estimé dans le cadre du PLF 2023 à +5,1 %

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 061-216102939-20230130-20230130_1-BF

Evolution des bases fiscales

 \Rightarrow Evolution des bases ménages suivant l'évolution de l'indice des prix de la consommation de +6,5 %

Situation de la Commune de Mortagne-au-Perche

ID: 061-216102939-20230130-20230130_1-BF

- ⇒ Budget principal
- ⇒ 1 budget annexe ouvert au 1er janvier 2023 intitulé « Donation Geneviève Bedez »

L'ouverture d'un budget annexe est nécessaire pour isoler certaines opérations notamment pour celles soumises à TVA ou pour établir le coût réel d'un service



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement Comptes administratifs

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement CA

		2017	2018	2019	2020	2021	2022 provisoire
11	Charges à caractère général	1 057 834,99	957 977,87	1 080 962,96	949 890,92	905 544,39	828 654.35
12	Charges de personnel, frais assimilés	1 871 562,56	1 896 366,90	1 790 197,29	1 720 252,49	1 684 050,60	1 849 286.02
14	Atténuations de produits	52 974,00	52 974,00	53 280,00	53 836,00	52 974,00	57 553.00
65	Autres charges de gestion courante	249 131,02	306 527,18	267 003,66	262 625,33	283 136,67	293 873.54
66	Charges financières	86 786,68	71 217,12	55 739,56	47 858,67	39 739,50	38 772.24
67	Charges exceptionnelles	163,76		7 712,03	2 204,52	750,04	2 217,09
Total de	Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 285 063,07	3 254 895,50	3 036 667,93	2 966 195.20	3 070 356.24

Evolution des recettes réelles de fonctionnement CA

		2017	2018	2019	2020	2021	2022 provisoire
13	Atténuation de charges	164 514,08	97 704,16	115 504,07	52 476,00	106 181,50	121 616.33
70	Produits services, domaines et ventes div	288 149,72	301 662,70	282 458,83	191 369,32	238 596,37	233 182.36
73	Impôts et taxes	1 429 637,80	1 380 898,84	1 405 338,96	1 400 288,09	1 437 214,94	1 537 146.81
74	Dotations et participations	1 658 270,14	1 725 506,19	1 762 612,73	1 806 139,04	1 707 609,43	1 571 592.55
75	Autres produits de gestion courante	357 278,10	421 097,82	147 312,19	122 304,12	96 145,25	91 668.24
76	Produits financiers	26,81	37,12	44,75	90,3	108,73	100.98
77	Produits exceptionnels	18 518,65	55 804,31	73 192,47	23 246,80	16 033,09	103 055.46
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 916 395,30	3 982 711,14	3 786 464,00	3 595 913,67	3 601 889.31	3 658 362.73



Evolution des dépenses 012 - charges de personnel - C D: 061-216102939-20230130_1-BF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 provisoire
Charges de personnel, frais assimilés	1 871 562.56 €	1 896 366,90 €	1 790 197,29 €	1 720 252,49 €	1 684 050,60 €	1 849 286 €
Variation annuelle		+ 1,30 %	- 5,9 %	- 4%	- 2,1 %	+ 10 %
Observations						Revalorisation salariale: réactualisation des grilles indiciaires pour les échelons, revalorisation du point d'indice, revalorisation du régime indemnitaire + création de poste PVD (remboursement Etat)

Evolution des dépenses 012 - charges de personnel - (10:061-216102939-20230130-20230130_1-BF

012 - Charges de personnel	CA 2022 // BP 2022	BP 2023//CA 2022
2022 : Augmentation du point d'indice (+4.6% SMIC) (+ 11 941 €), Augmentation du RIFSEEP (à compter de juillet 2022) (+ 6 680 €), Prime de précarité (+ 6 466 €), Personnel de remplacement (compensée au 013-Atténuation de charges)	+ 66 000 €	
2023 : recrutement d'un chargé de mission projet scientifique et culturel (56 000 €) (remboursement budget annexe) et d'un adjoint au ST (26 000 €), un saisonnier (15 000 €), l'intégration des 3 PEC (23 000 €), un 2ème agent cantine Chartrage (20 000 €) (GVT (+4.6 %), RIFSEEP sur une année pleine, augmentation des charges avec l'intégration des contrats aidés		+ 136 000 €

Etat du personnel au 31/12/2022

Nombre d'agents : 61

En équivalent temps plein : 49

Situation financière de la Commune

Evolution de l'épargne brute

Appelée aussi « capacité d'autofinancement », l'épargne brute est un indicateur pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Au regard des premières prévisions, la CAF brute serait de 540 381.83 € environ pour 2022 (A confirmer au CA 2022).

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

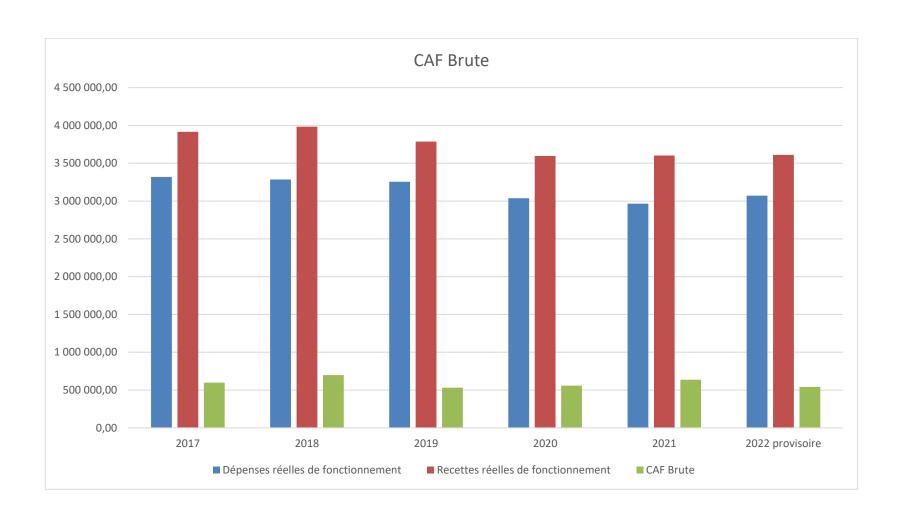
Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 061-216102939-20230130-20230130_1-BF

Situation financière de la Commune

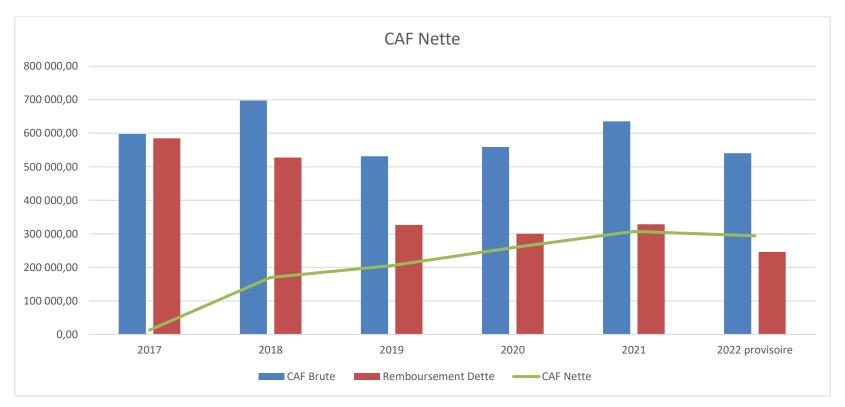




Situation financière de la commune

Evolution de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.





Perspectives 2023

Perspectives générales 2023 – fonctionnement BP 2023

011 – Dépenses à caractère général

- Gaz : marché en cours jusqu'à fin 2023 : coût MWh multiplié par 3,12 pour 2023
- Electricité : marché 2023-2025 : coût MWh multiplié par 3 pour 2023
- Fourniture des repas cantine : + 4,5 % au dernier semestre 2023 (+ 6 000 €)
- D'une manière générale, prise en compte de l'inflation (+6.5%) pour bâtir le BP avec poursuite d'une politique de suivi des dépenses et de sobriété (énergie et achats) dans les services
- Mission archivage à lancer (15 000 € en 2023)

012 – Charges de personnel

Prévision + 5 %



65 – Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, participa part subventions) : pas d'évolution notable prévue par rapport à 2022

Recettes

- Produits des services, redevances : augmentation des tarifs municipaux de 3 %
- revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales l'année prochaine. (+77 000)
- DGF stables
- Produits exceptionnels attendus pour 330 000 €

Culture / Animations

Les Estivales et les animations de Noël : Les crédits seront prévus à la même hauteur qu'en 2022, soit environ 30 000 € pour les animations de Noël et 20 000 € pour les Estivales.

Voirie, Pluvial

Les dépenses annuelles de fonctionnement dédiées à l'entretien de la voirie et des réseaux sont en moyenne de 60 000 euros.

Pour 2023, les dépenses prévisionnelles seront d'environ 70 000 € pour réaliser des travaux de pluvial Bourg de Loisé (26 000 € HT), la réfection de la partie haute du trottoir de la rue des Déportés (ex stationnement des cars) (7 000 € HT), la réfection de l'allée piétonne rue de Nonenteuil (7 000 € HT), la réfection du trottoir et la pose d'une bouche d'engouffrement pour les eaux pluviales (5 000 € HT), Réfection des trottoirs rue des Tailles (26 000 € HT).

Bâtiments / Equipements

Ancien Tribunal : L'aile droite de l'ancien tribunal sera équipée pour accueillir les archives communales.

Salle Blot : Mise en place d'un équipement de Visio conférence

Services de la mairie : équipement informatique à prévoir

Equipements Culturels et Sportifs

Médiathèque : maintien du budget de fonctionnement avec notamment les acquisitions annuelles pour un montant de 12 500 €. Aucun investissement n'est prévu en 2023.

Ancienne SEGPA : les crédits à inscrire pour les travaux s'élèvent à 1 800 000 € TTC, opération subventionnée à hauteur de 75% du HT.

Création d'un terrain de Foot 5X5 pour un montant de 135 792 € TTC, subventions attendues à hauteur de 80 % du HT.

Création de deux terrains de PADEL pour un montant de 379 630 € TTC, subventions attendues à hauteur de 80 % du HT.

Réfection des terrains de Tennis pour un montant de 89 641 € TTC, subventions attendues à hauteur de 80 % du HT.



Cantine scolaire

En 2022, la commune a renouvelé certains équipements de la cuisine de l'école Chartrage. Les dépenses ont entièrement été prises en charge par l'Etat. La commune a également adhéré à la démarche qualité MIL Perche Cantines Pilotes qui sera poursuivie en 2023 avec un reste à charge pour la commune de 1 400 €.

En 2023, La prestation cantine sera revue à la hausse par l'hôpital à partir du 2^{ème} semestre. Prévoir une augmentation du budget de 6 000 €.

Aucune autre dépense n'est prévue en 2023.

Cimetière

Chaque année la commune inscrit 11 000 € de crédits pour les relevés de tombes.

En 2023, dépense supplémentaire de 10 200 € HT pour la création d'un colombarium et de 14 caves urnes.

Espace France Services

Aucune dépense n'est prévue en 2023



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnemen [10:061-216102939-20230130-20230130_1-BF]

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement		BP 2022 + DM	CA 2022 provisoire	Projet BP 2023	Différence CA 2022/ BP2023
11	Charges à caractère général	1 163 650,00	828 654	1 145 250	+ 316 596
12	Charges de personnel, frais assimilés	1 853 900,00	1 849 286	1 985 362	+136 076
14	Atténuations de produits	57 600,00	57 553	60 000	+ 2 447
65	Autres charges de gestion courante	354 585,00	293 873	343 710	+ 49 837
66	Charges financières	48 598,20	38 772	100 000	+ 61 228
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	2 217	1 000	- 1 117
22	Dépenses imprévues	9 972.06		30 000	
Total	des Dépenses réelles de fonctionnement	3 493 305.26	3 070 355	3 665 322	+595 067

Evolution des recettes réelles de fonctionnement		BP 2022 + DM	CA 2022 provisoire	BP 2023	Différence BP 2022/2023
13	Atténuation de charges	70 000,00	121 616	50 000	-71 616
70	Produits services, domaines et ventes div	172 000,00	233 182	246 000	+12 818
73	Impôts et taxes	1 437 800,00	1 537 146	1 540 000	+2 854
74	Dotations et participations	1 567 489,00	1 571 592	1 572 000	+408
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	91 668	90 000	-1 668
76	Produits financiers	0	100	110	+ 10
77	Produits exceptionnels	100,00	103 055	330 000	+ 226 945
Total Recettes réelles de fonctionnement		3 990 290.21	3 658 359	3 828 110	+169 751





Evolution des dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissements

	BP 2022	CA 2022 provisoire	RAR	Projet BP 2023
155 -matériel services adm et techniques	34 000,00	23 624,89		45 000
301- Bassin du Tuilot	150 000,00	6 066,00		150 000
330 -cimetières	25 000,00			25 000
331-mobilier urbain	20 000,00	6 052,12		15 000
413-bâtiments divers (équipement local archives)	10 000,00			10 000
443-tx hôtel de ville	587 000,00	534 600,53		22 000
536-ORT	10 000,00			10 000
537-voirie et réseaux	70 000,00	68 290,72		80 000
538-site internet	15 000,00	11 859,00		0,00
539-rénovation thermique	462 000,00	167 667,14		250 000
540-ancienne SEGPA	1 798 500,00	153 415,41		1 800 000
541-Acquisition	50 000,00			40 000
542-Œuvres et objets d'art	40 000,00	15 164,00		
543- Aménagements extérieurs (jardin de la crypte,)	50 000,00	43 838,67		20 000
544- Aménagement du Quartier de l'hippodrome (Carré du Perche) (études préliminaires)	50 000			20 000
546- Marché couvert	10 000,00	3 240,00		200 000
547- Aménagement avenue de la Gare				20 000
550- Aménagements terrains lotissement (études préliminaires)				15 000
551-Equipements sportifs (Réfection tennis, création PADEL, création Foot 5)				605 063
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 381 500	1 033 818		3 327 063

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 061-216102939-20230130-20230130_1-BF

Recettes d'investissements

- Le FCTVA
- Des subventions à hauteur de 60% maximum (DETR / DSIL / Fonds Vert / Contrat de territoire Région et Département / Agence Nationale du Sport)
- Des recettes plus dynamiques en raison notamment de la revalorisation des bases fiscales.
- Affectation du résultat (300 000 €)
- Nécessité d'un recours à l'emprunt :

En 2022 : emprunt de 800 000 € / En 2023 : emprunt de 2 000 000 €

Situation financière de la commune

Evolution de la dette

En 2022, la dette a atteint son plus bas niveau depuis 2017. Le niveau de la dette repartira à la hausse en 2023 suite au nouvel emprunt de 800 000 euros contracté en juin 2022 et à celui de 2 000 000 € proposé au BP 2023.

En 2022 (4097 hab.) : 475 € /hab.

En 2023 (4097 hab.) : nouvel emprunt de 2 000 000 € : 963 € /hab. (moyenne de la strate /hab : 906 €)

Niveaux d'endettement projeté en 2023 légèrement supérieur à la moyenne des communes de la même strate de population

Actuellement : 3,6 années de remboursement

Avec Emprunt de 2 000 000 € début 2023 : 7,3 années de remboursement.



Situation financière de la commune

